

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.026

L'An Deux Mille, le 30 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

22 MARS 2000

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. DINDINAUD représenté par MME LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, MME BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DES LOCAUX
DU GOLF DE LA COTE DE BEAUTE
- LOT N° 5 ETANCHEITE
- LOT N° 15 PEINTURE
- LOT N° 16 AMENAGEMENT DE CUISINE

VOTE : UNANIMITE

Suite à la défaillance de 2 entreprises titulaires des lots n°s 5 et 15 relatifs à l'exécution des travaux d'étanchéité et de peinture dans le cadre du projet d'aménagement et de réhabilitation des locaux du Golf de la Côte de Beauté, les Services Techniques ont relancé un appel d'offres sur les bases du Dossier de Consultation d'Entreprises d'origine auquel il a été ajouté le lot n° 16 : aménagement de cuisine.

Un avis d'Appel Public à concurrence a été lancé le 15 février 2000, la remise des plis étant fixée le 23 mars 2000.

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie les 24 mars et 28 mars 2000 et a décidé de retenir les propositions des entreprises suivantes :

LOT N° 5 : "ETANCHEITE" - Entreprise SMAC - ACIEROID
pour un montant de 38.856,36 Francs TTC

LOT N° 15 : "PEINTURE" - Aucune entreprise n'ayant proposé une offre conforme, il a été décidé par la Commission de déclarer le lot "peinture" infructueux.

LOT N° 16 : "AMENAGEMENT DE CUISINE" Entreprise HMI-COSMAO
pour un montant de 545 438,82 Francs TTC

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint à conclure et signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'ouverture des plis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le Dossier de consultation d'Entreprises établi par les Services Techniques (Lot N° 16) et le Cabinet POPEA (Lot N° 5 et Lot N° 15),
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- Vu les choix de la Commission d'ouverture des plis,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la procédure de Consultation par voie d'Appel d'Offres ouvert engagée par les Services Techniques (ART. 295 à 298 du Code des Marchés Publics) concernant les travaux d'étanchéité, de peinture et d'aménagement de la cuisine pour les locaux du Golf de la Côte de beauté

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et à signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec les entreprises

LOT N° 5 : Entreprise SMAC-ACIEROID pour un montant de 38.856,36 F.TTC

LOT N° 16 : Entreprise HMI-COSMAO pour un montant de 545.438,82 F.TTC

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS